

CAHIER DES CHARGES PROGRAMME REGIONAL DE FORMATION EN OCCITANIE – 2026

A DESTINATION DES ORGANISMES LOCAUX DU TOURISME

Objet de la consultation

Appel à propositions pour des formations continues, non qualifiantes

Organisme porteur

Comité Régional du Tourisme et des Loisirs Occitanie
Pôle de l'information, observation, professionnalisation et innovation (3D)

Modalités de consultation

Date d'émission : vendredi 04 juillet 2025 13h00

Date limite de réception des offres : vendredi 22 août 2025 13h00

- [Questionnaire Annexe 1](#) (à compléter une seule fois)
- [Questionnaire Annexe 2](#) (à compléter autant de fois que de lots de réponses)
- Documents complémentaires à envoyer par courriel

Courriel : formation@crtoccitanie.fr

Site : <https://pro.tourisme-occitanie.com/plateforme-de-services/programme-regional-de-formation-des-organismes-de-tourisme/>

Pour tout renseignement : contacter Sylvie Bonnefoy au 04 30 63 84 25 ou à sylvie.bonnefoy@crtoccitanie.fr.
Absence du 15 au 18 juillet et du 04 au 20 août inclus.

Sommaire

Destinataires de cet appel à propositions

Présentation de la Commission de professionnalisation Occitanie

Identification du commanditaire lançant l'appel à propositions

Contexte et enjeux de la professionnalisation en Occitanie

Appel à propositions et dispositions générales

Liste des lots de l'appel à propositions

DESTINATAIRES DE CET APPEL A PROPOSITIONS

Cet appel à propositions est à l'initiative du Comité Régional du Tourisme et des Loisirs Occitanie (CRTLO) dans le cadre de sa mission sur la professionnalisation et de la mise en place de l'offre de formation à destination des organismes locaux du tourisme de la région Occitanie pour l'année 2026.

L'ensemble de ce Programme Régional de Formation (PRF) est coordonné par le Pôle de l'information, observation, professionnalisation et innovation du CRTL Occitanie.

Le PRF est organisé avec le soutien de la Région Occitanie, Pyrénées-Méditerranée et de l'AFDAS Occitanie. Il est élaboré en partenariat avec les Relais Territoriaux Départementaux des Offices de Tourisme.

Depuis cette année, à la demande de la Présidente de la Région Occitanie, le CRTL est engagé dans un rapprochement avec l'agence AD'OCC dans le but de créer début 2026, une seule et unique agence d'attractivité régionale.

Suivant l'avancée de la démarche, le PRF 2026 sera porté et mis en œuvre par la future structure issue de ce rapprochement.

Cet appel à propositions est destiné aux intervenants disposant d'un numéro de déclaration d'activité obtenu auprès de la DIRECCTE. Par ailleurs, l'engagement dans une démarche qualité est vivement recommandé à l'ensemble des répondants.

Le public cible prioritaire de ces formations est la branche tourisme institutionnelle de la Région Occitanie : salariés des offices de tourisme, personnels des services tourisme des collectivités et potentiellement les salariés des Comités Départementaux du Tourisme ou des Agences de Développement Touristiques, des Gîtes de France et du Comité Régional du Tourisme et des Loisirs. Cependant, des demandes plus occasionnelles autres, comme celles de prestataires ou d'autres professionnels du tourisme, peuvent parfois se retrouver en tant que stagiaires sur certains modules du Programme Régional de Formation.

LA COMMISSION PROFESSIONNALISATION DU CRTL OCCITANIE

La Commission Professionnalisation du CRTL Occitanie

La commission de professionnalisation du CRTL Occitanie a pour objet la co-construction du Programme Régional de Formation à destination prioritaire des organismes du tourisme et la sélection des intervenants qui seront amenés à animer et intervenir sur le PRF 2026.

Elle a également pour mission de suivre la procédure d'achat des formations pour l'année à venir, allant de l'analyse des besoins au choix des intervenants. Elle veillera entre autres à la mise en concurrence et à l'égalité de traitement entre les intervenants.

Les membres de la commission professionnalisation

- CRTL Occitanie, Pôle de l'information, observation, professionnalisation et innovation et Pôle Qualité & Transition

- Relais Territoriaux Départementaux des Offices de Tourisme de l'Occitanie (ADT/CDT – UD/FDOTSI)

- AFDAS Occitanie

- CNFPT Occitanie

Les réponses à cette consultation seront transmises à la Commission de professionnalisation du CRTL Occitanie qui se réunira courant septembre pour valider les choix des intervenants retenus. L'objectif de ce rendez-vous sera de statuer sur la qualité des actions de formation proposées et d'instaurer une cohérence des prix des diverses prestations.

Cette commission, composée notamment du CRTL Occitanie et des Relais Territoriaux Départementaux des Offices de Tourisme s'est réunie à Carcassonne le 19 et 20 juin 2025 afin de dresser les thématiques principales du PRF 2026 et les actions prioritaires de formation pour l'année à venir.

Cette commission a fait suite aux ateliers de créativité et de facilitation qui se sont tenus les 5 mars, 10 et 11 avril et 23 mai dans l'Hérault, les Pyrénées-Orientales, la Haute Garonne et la Lozère avec les Organismes de Gestion de Destination dont les objectifs étaient de définir les problématiques des participants et d'en déduire des besoins en formation.

IDENTIFICATION DU COMMANDITAIRE LANCANT L'APPEL A PROPOSITIONS

Le commanditaire de cet appel à propositions est l'association [CRTL Occitanie \(site pro\)](#)

Le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs d'Occitanie, Pôle de l'information, observation, professionnalisation et innovation coordonne les actions de professionnalisation de la Branche tourisme de la région Occitanie. Ses partenaires financiers sont la Région, l'AFDAS (OPCO de la Branche des organismes locaux du tourisme) et le CNFPT.

Le CRTL Occitanie est garant de l'offre de formation proposée dans le PRF 2026 en Occitanie.

Les actions prévues dans le cadre de cet appel à propositions feront l'objet d'une parution dans le catalogue annuel « Professionnalisation des organismes locaux du tourisme» et d'une mise en ligne pour inscription sur le [site internet](#) du CRTL Occitanie lié à la professionnalisation.

La diffusion du PRF est prévue en novembre 2025.

Le CRTL Occitanie est organisme de formation certifié Qualiopi depuis le 15 octobre 2021 et a obtenu son audit de renouvellement en juillet 2024.



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie Actions de formation

Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le numéro 763 409 538 34 auprès de la Préfecture de la Région Occitanie.

Adresse postale – siège social
CRT Occitanie, site Montpellier
64, rue Alcyone
CS79507
34960 MONTPELLIER Cedex 2
formation@crtoccitanie.fr

Adresse postale – site de
Toulouse
CRT Occitanie, site Toulouse
15 rue Rivals
31000 TOULOUSE

Responsable de l'appel à propositions :
Sylvie BONNEFOY - sylvie.bonnefoy@crtoccitanie.fr

CONTEXTE ET ENJEUX DE LA PROFESSIONNALISATION EN OCCITANIE

Ce Programme Régional de Formation 2026 s'inscrit dans la continuité des programmes de professionnalisation proposés à l'échelle de la région Occitanie depuis 2017.

Cependant, à la suite de la crise sanitaire, la Région Occitanie a posé les bases d'un nouveau modèle de développement touristique plus respectueux des hommes, de l'environnement et des territoires qui prend en compte la nécessaire adaptation au changement climatique et les évolutions sociétales.

C'est pourquoi le CRTL Occitanie a renforcé son engagement en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), convaincu que la transformation du tourisme vers un modèle plus durable est une nécessité. Cet engagement s'inscrit dans la continuité des politiques publiques régionales et en collaboration avec de nombreux partenaires du secteur. La démarche du CRTL a été reconnue par l'obtention du label "Engagé RSE" et du label "Responsability Europe" délivré par l'AFNOR, basé sur la norme ISO 26000.

Ainsi, le CRTL Occitanie s'inscrit dans cette volonté et souhaite mettre l'accent sur des formations professionnelles en adéquation avec ces nouveaux enjeux et déclinées par métiers. La montée en compétence des acteurs institutionnels sur le tourisme responsable devra être appliqué à toutes les formations.

Cet appel à propositions est un condensé issu des 4 ateliers de créativité du printemps 2025 destinés à remonter les besoins en formation des offices de Tourisme de l'Occitanie. Les lots proposés dans le document ci-après, sont également le résultat de la veille et de la synthèse des bilans qualitatifs (et actions correctives) des sessions de formations 2025 du premier semestre.

Ces propositions sont celles qui ont été jugées prioritaires pour l'année 2026 par la commission de Professionnalisation du 19 et 20 juin dernier en charge de valider les grandes thématiques du programme Régional 2026.

Plusieurs axes de formations ont été ciblés :

Accueil / Animation / Agencement/Evenementiel
E Tourisme Communication Intelligence artificielle
Démarche de progrès
Juridique, règlementation et législation, gestion administrative et financière
Langues étrangères
Management
Marketing / Gagner en expertise pour son territoire
PAO / bureautique / logiciel de gestion
RH Opérationnelle / stratégie d'entreprise
Tourisme durable
Développement personnel

APPEL A PROPOSITIONS ET DISPOSITIONS GENERALES

OBJET

La présente consultation a pour objet la sélection des intervenants amenés à concevoir et à animer une ou plusieurs actions de formations proposées en région par le CRTL Occitanie auprès des professionnels du tourisme.

Ces actions de formation sont proposées au travers d'un catalogue de formations accessibles aux salariés de structures diverses ciblés ci-dessus selon un programme de formation prédéfini.

Les intervenants répondant à l'appel à propositions ont la possibilité de :

- Proposer des formats de formation en présentiel, en distanciel (ou les deux options pour une même session de formation) ou en apprentissage mixte.
- Répondre à un lot ou à plusieurs.

DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

Les propositions auxquelles vous souhaitez répondre devront être complétées en répondant au questionnaire [Annexe 2- Réponses lots AO 2026](#).

L'annexe Excel intitulée Annexe-AO-lots-2026 envoyée en PJ avec le présent cahier des charges vous donnera les informations (objectifs, format, lieu...) dont vous aurez besoin pour renseigner le google form.

Chaque lot de réponse nécessite de remplir une nouvelle fois le formulaire [Annexe 2- Réponses lots AO 2026](#).

1 lot de formation = 1 remplissage du questionnaire [Annexe 2- Réponses lots AO 2026](#)

Les données administratives liées à l'organisme de formation répondant sont recueillies une seule fois via le questionnaire google form « [Annexe 1- Fiche identification OF-AO 2026](#) ».

Les réponses aux formulaires (Annexes 1 et 2) devront être saisies avant le vendredi 22 août 13h00 2025 (les données de l'horodateur feront foi).

Calendrier :

- ✓ Date de publication : **vendredi 4 juillet 2025 à 13 heures**
- ✓ Date limite du dépôt des offres : **vendredi 22 août 2025 à 13 heures**
- ✓ Commission de Professionnalisation Région Occitanie : **septembre 2025**
- ✓ Transmission des modalités de fonctionnement du Programme Régional de Formation aux prestataires retenus : **novembre 2025**
- ✓ Période d'engagement et de réalisation : **fin janvier 2026 – fin décembre 2026.**

Les candidatures non retenues seront informées du choix de la Commission de professionnalisation du CRTL Occitanie à partir du mois d'octobre - novembre.

Pour tout renseignement complémentaire en rapport avec cette consultation, les candidats peuvent joindre la personne en charge de la professionnalisation au CRTL Occitanie au 04 30 63 84 25 formation@crtoccitanie.fr. Pour information, la personne en charge de vous renseigner sera absente la semaine du 14 juillet puis du 04 au 20 août inclus.

La présente consultation, visible sur notre site internet, a également été envoyée à nos partenaires (les Relais Territoriaux Départementaux des Offices de Tourisme...). Elle a également fait l'objet d'un envoi courriel aux prestataires de formation avec qui le CRTL Occitanie a eu l'occasion de travailler ces dernières années ou qui ont manifesté leur intérêt à ce sujet. Elle pourra être adressée à tout autre organisme qui en fait la demande.

VOLUME ET LIEUX DES FORMATIONS

La durée et le nombre de sessions sont indiqués dans le fichier excel AO-lots2026. Si des nombreuses demandes d'inscription non satisfaites se faisaient sentir en cours d'année sur des thématiques de formation, il pourrait être programmé d'autres sessions de formation.

Les dates des formations sont à caler de concert entre les intervenants et le CRTL Occitanie (à partir de septembre, octobre) avant le démarrage du plan de communication du PRF. Cependant, n'hésitez pas à proposer des dates de disponibilités sur les lots auxquels vous répondez via le questionnaire google form « réponses lots AO2026 ».

Les intervenants retenus sur le PRF 2026 seront référencés sur l'axe et le(s) lot(s) pour lesquels ils ont été sélectionnés.

Les programmes des sessions pourront être revus avant le démarrage de la formation le cas échéant afin de répondre précisément aux attentes exprimées par le commanditaire. De manière générale, la personne en charge de la professionnalisation au CRTL Occitanie s'entretiendra avec chaque intervenant en amont de la formation afin de rappeler les objectifs de la formation, expliquer le contexte touristique, territorial... dans lequel évoluent les organismes inscrits à la session de formation ainsi que les besoins des stagiaires. **Chaque objectif de formation qui aura été défini sera traçable et évaluable.**

Les actions de formation en présentiel se dérouleront en majorité sur le site de Montpellier ou de Toulouse. Mais certaines sessions pourront se dérouler sur d'autres départements de l'Occitanie en fonction des besoins qui ont été exprimés au printemps 2026. Dans la mesure du possible, les villes accueillantes des formations sont indiquées dans le listing des lots du cahier des charges. Dans tous les cas, les villes identifiées n'ont pas valeur contractuelle et peuvent être amenées à changer.

Dans la mesure du possible, un point d'avancement sur l'état des inscriptions sera communiqué par le CRTL sur demande de l'intervenant. Les formations sont validées (ou non) 15 jours avant le démarrage de la session en fonction du nombre minimal d'inscrits (base de 6 stagiaires).

CONTENUS DES REPONSES

Chaque répondant complètera 2 questionnaires :

- 1 à ne compléter qu'une fois et correspondant aux [données administratives de l'organisme](#)
 - Références dans le domaine
 - Raison sociale de l'organisme

- N°SIRET de l'organisme
- Numéro de déclaration d'activité
- Organisme soumis ou non à la TVA
- Expérience dans l'accueil de personnes en situation de handicap
- Expertise sur les enjeux du tourisme responsable (annexer diplômes, certifications, démarches engagées)
- Plus-value de l'organisme répondant

- 1 correspondant à la formation sur laquelle vous souhaitez vous positionner. Vous complétez ce [formulaire](#) autant de fois que de nombre de lots répondus (1 questionnaire = 1 lot)

- Nom du responsable pédagogique de l'action
- Expérience du formateur (trice) avec le public et/ou sur la thématique
- Finalité de la formation
- Objectifs opérationnels de la formation
- Contenu de l'action détaillé et séquencé (en ½ journée) en lien avec les objectifs opérationnels et répondant aux nouveaux enjeux du tourisme responsable
- Moyens pédagogiques envisagés
- Méthodes pédagogiques envisagées
- Public (si sujet à modification)
- Pré-requis (préalables nécessaires ou indispensables pour bénéficier d'une prestation déterminée)
- Modalités d'évaluation du niveau de départ et des attentes des stagiaires en amont de la formation
- Modalités d'évaluation des acquis des stagiaires par rapport aux objectifs (quizz, QCM, grille d'évaluation...)
- Accompagnement éventuel des stagiaires post formation
- Besoins spécifiques et matériels pédagogiques affectés à l'action
- Dates de formation (dates à proposer)
- Nombre total de stagiaires maximum
- Durée totale (en présentiel, en formation à distance)
- Prix de la formation TTC ou net de taxes (précision sur le mode de calcul de ce prix, coûts annexes à la formation, commentaires)
- Plus-value de l'organisme répondant

NB : La finalité et les objectifs opérationnels de la formation sont fixés par le CRTL. Ceux-ci peuvent éventuellement être revus ou complétés par l'organisme répondant en justifiant les motivations de ces modifications. Il en va de même pour la durée et le format proposés. Les modalités de suivi (feuille d'émargement, certificat de réalisation et attestation individuelle de formation) et d'évaluation à chaud et à froid de la formation sont également assurés par le CRTL.

Les pièces complémentaires suivantes **devront être envoyées à Sylvie BONNEFOY par courriel à formation@crtoccitanie.fr** au plus tard le **vendredi 22 août 2025** :

- ✓ **CV et références des formateurs qui interviendront**
- ✓ **Attestations éventuelles de démarches de certification (Qualiopi, ISO9001, démarches RSE, etc...)**

Dans le cadre de la certification Qualiopi, nous vous demanderons également les éléments suivants :

- ✓ **Moyens de détection du niveau de départ et des attentes des stagiaires** (questionnaire pré-formation...).
- ✓ **Le plan de développement des compétences de l'intervenant sur les 3 dernières années** (date, nature de la formation, organisme de formation, durée – nombre d'heures, résultats obtenus). **A compléter sur le tableau transmis en annexe de cet appel d'offres ou à transmettre selon son propre modèle de présentation pour les organismes certifiés Qualiopi.**
- ✓ **Le processus de veille mis en place (indicateurs 23, 24, 25 du Référentiel National Qualiopi) : à compléter sur le tableau transmis en annexe de cet appel d'offres ou transmettre selon son propre modèle de présentation pour les organismes certifiés Qualiopi.** En cas de présentation libre, le répondant devra indiquer son processus de veille et ce qu'il a mis en application directe en termes de méthode ou de technologie (innovation pédagogique, technologique, compétence métier...).

Pour rappel : Une évaluation à chaud (quelques jours après la formation) sera mise en place par le CRTL Occitanie après chaque module de formation. Une synthèse et les actions correctives éventuelles en découlant seront transmises à l'intervenant. **Le CRTL enverra également un questionnaire d'évaluation à froid aux stagiaires et à son N+1 afin de mesurer les capacités acquises sur le poste de travail et le niveau global de satisfaction (suivi entre 3 et 6 mois après la formation).**

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES

Chaque réponse sera jugée selon les critères suivants :

- **Compréhension et reformulation éventuelle des objectifs (/1)**
- **Contenu technique du programme (/5) ;**
- **Méthodes pédagogiques (/1) ;**
- **Moyens d'évaluation des objectifs atteints par les stagiaires à la fin de la formation (/2);**
- **Moyens de détection du niveau de départ et des attentes des stagiaires (/1) ;**
- **Expériences et retours d'expériences dans le secteur du tourisme (/2) ;**
- **Expertise sur les enjeux du tourisme responsable (/2)**
- **Plan de développement des compétences (/1)**
- **Mise en place d'une veille (/1)**

- **Coût (/4).**

Nota Bene : Le CRTL Occitanie veillera à ce que les répondants intègrent une vigilance toute particulière à la question relative à la réforme des règles de l'Union Européenne en matière de protection des données (RGPD 25 mai 2018 et [loi sur les données du 20 juin 2018](#)).

Les réponses seront étudiées en amont par le CRTL Occitanie puis par les membres de la Commission Régionale de Professionnalisation à qui l'ensemble des dossiers aura été transmis. Une grille d'analyse commune permet à la commission de statuer sur les candidatures.

En cas d'offres incomplètes ou insatisfaisantes, le CRTL Occitanie se réserve le droit de ne pas donner suite à une consultation. Le CRTL Occitanie pourra revenir auprès des candidats les mieux notés pour compléter certains éléments de leur proposition (contenus pédagogiques, propositions méthodologiques) ou envisager une éventuelle négociation tarifaire.

Entre un mois et quinze jours avant la réalisation de l'action de formation, une convention de sous-traitance sera signée entre l'intervenant et le CRTL Occitanie. Ce document contractuel précisera notamment les obligations de chaque partie prenante, les modalités de réalisation ainsi que celles du règlement des prestations facturées.

CONDITIONS TARIFAIRES DES CANDIDATURES

Le CRTL Occitanie coordonne l'offre de formation régionale des organismes locaux du tourisme.

Les personnes en charge de la professionnalisation au sein du Pôle de l'information, des études et de l'observation du CRTL Occitanie assurent en effet :

- Une communication des actions de formation
- Une ingénierie des formations (entretien préalable avec le formateur en amont de la formation, vérification de la conformité avec les indicateurs Qualiopi incombant aux sous-traitants, traitement des évaluations à chaud et à froid, ...)
- Une prise en charge administrative (feuille d'émargement, attestations de présence, attestations de fin de stage, certificats de réalisation...) et financière
- Une organisation logistique de toutes formations (lieux, salle, accueil, restauration)
- Une coordination du Programme Régional de Formation (possibilité de dédoubler des sessions de formation non prévues initialement au regard de la qualité de la prestation dispensée et des besoins en attente)
- Une interface avec les partenaires financiers

Les prix des interventions des organismes de formation peuvent varier pour une journée de formation selon l'expertise. Les coûts exprimés en € nets de taxes ou TTC comprendront les frais afférents à l'action comme le déplacement et la conception du programme de formation. L'accompagnement optionnel post formation pour certains modules de formation devra être ajouté dans le cout total de la formation. Son coût réel sera quant à lui détaillé dans la question intitulée « Mode Calcul Prix ».

Le CRTL Occitanie et la Commission Régionale de Professionnalisation prendront en compte, dans l'examen des tarifs, le fait que la formation introduise ou induise :

- ✓ Une nouvelle expertise
- ✓ Une méthodologie pédagogique et /ou technologique innovante permettant une évolution de ses prestations
- ✓ Une distance entre la domiciliation de l'organisme de formation et le lieu de la formation

Si tel est le cas, il est conseillé que l'intervenant le stipule dans sa réponse.

L'intervenant devra faire apparaître dans chacune de ses propositions le coût global intégrant le coût pédagogique, les frais annexes (restauration, hébergement...) et l'éventuel accompagnement post formation. **Ce montant indiquera un tarif journée et non un coût horaire par stagiaire. De même, le coût global fera apparaître un prix TTC ou net de taxes et mentionnera si l'organisme est assujéti à la TVA.**

Pour rappel, la Commission Régionale de Professionnalisation a pour objectif d'assurer une cohérence dans les prix des diverses prestations.

MODALITES DE LA PRESTATION

Le contrat de sous-traitance passé entre le CRTL Occitanie et l'intervenant est valable une année. Il sera signé par le Directeur ou le Directeur Général Délégué du CRTL Occitanie.

L'offre proposée est valable durant toute la durée du contrat, de même que les tarifs des intervenants validés suite à la commission de professionnalisation (coûts initiaux ou renégociés).

Les actions de formation seront facturées au CRTL Occitanie par les intervenants au terme de leurs réalisations. Le paiement interviendra à 60 jours à compter de la réception de l'ensemble des documents administratifs (feuilles de présence signées, tableau de présence et temps de connexion pour les formats à distance, facture...) et pédagogiques (évaluation préformation/attentes des stagiaires, évaluation de l'atteinte des objectifs des stagiaires...) dûment complétés et restitués par courrier électronique à sylvie.bonnefoy@crtoccitanie.fr

MODALITES DE MISE EN OFFRE DES ACTIONS DE FORMATION

Le CRTL Occitanie s'occupe de :

- La communication, la promotion du programme de formation annuel.
- La recherche des lieux et des salles de formation.
- Le recrutement et les inscriptions des stagiaires aux sessions de formation.
- La convocation des stagiaires.
- La facturation aux participants et/ou aux OPCO.
- Le règlement des formateurs dans le délai convenu.
- L'Evaluation de la satisfaction à chaud (à l'issue de la formation) et à froid (entre 3 et 6 mois). Un retour ainsi que des préconisations éventuelles seront effectués auprès de l'organisme sous-traitant.

Le CRTL Occitanie fournit aux intervenants :

- Des lieux et/ou des salles de formation équipés
- Une mallette administrative (modèle de feuille de présence, attestation de fin de formation, décharge de remise des attestations de fin de formation, règlement intérieur, ...)

L'intervenant s'engage, en tant que sous-traitant du CRTL Occitanie, à :

- Ne pas réaliser d'opération commerciale en direct auprès des stagiaires et de leurs structures
- **Respecter les données personnelles des stagiaires qui pourraient lui être transmises, en ne les utilisant qu'à des fins pédagogiques pour l'action en cours et en ne les conservant que sur une durée limitée.**
- Etre lui-même en conformité avec le RGPD

Au niveau de la conception et de l'animation des formations, l'intervenant s'engage à :

- Informer le CRTL de toutes difficultés quant au bon déroulement de la formation
- **Recueillir les attentes des participants préalablement au démarrage de la formation afin d'adapter éventuellement les modalités de la prestation** (moyen laissé libre au prestataire)
- Remettre l'ensemble des ressources pédagogiques aux stagiaires et au CRTL
- Fournir le matériel pédagogique nécessaire à l'animation de sa formation
- Préparer la formation ainsi que les supports de formation (une copie pour usage interne et archive sera demandée en amont de la formation). Les supports de la formation devront faire figurer les objectifs pédagogiques de la session (indication à faire apparaître sur les premières pages).
- Proposer des pistes possibles pour améliorer les formations à venir.
- Envoyer au CRTL, après la formation, les fiches d'émargement signées par les stagiaires et le formateur, les décharges de remise des attestations, la facture...
- Transmettre au CRTL les résultats des évaluations des stagiaires (par rapport aux objectifs définis) réalisés en cours ou en fin de formation.
- Etablir (selon modèle fourni) pour le CRTL un bilan qualitatif de fin de formation (perception de la salle et des stagiaires, motivation, les échanges, les difficultés rencontrées, les points positifs, les suggestions d'amélioration...).

Les formations se dérouleront en présentiel, en distanciel ou en apprentissage mixte.

SPECIFICITES DES ACTIONS COLLECTIVES

Certaines actions du PRF en 2026 seront fléchées en action collective. Ces enveloppes spécifiques sont négociées au national avec l'Opco AFDAS et affectées à chaque région. Le Relais Régional gère le suivi et la consommation de ladite enveloppe. Si une partie de la coordination de ces formations en action collective est toujours effectuée par le CRTL (inscription, suivi...), certains points reviennent eux aux organismes de formation/intervenants. En effet, en voici les spécificités :

- L'intervenant n'est plus sous-traitant du CRTL mais est reconnu comme organisme de formation par l'AFDAS (obligation pour se faire d'être certifié Qualiopi).
- La prestation est payée directement par AFDAS et non le CRTL. L'organisme de formation facture l'AFDAS pour les salariés de droit privé (autant de conventions en ligne que de structures présentes sur le stage) et directement les structures pour les organismes de droit public.
- Le process administratif (attestations, certificats, évaluations...) est à la charge de l'organisme de formation et non du CRTL.

Cette enveloppe spécifique (en cours de négociation et de définition pour 2026) a un réel avantage pour les organismes de tourisme de droit privé qui se voient prendre en charge en intégralité par l'AFDAS le coût de la formation (sans que celui-ci impute le budget de leur plan de formation). Cependant, elle nécessite davantage de temps administratif pour l'organisme de formation dont la formation est fléchée en enveloppe collective.

Lors du lancement de cet appel à propositions à l'été 2025, le CRTL n'a pas la connaissance de son montant et des actions de formation qui seront identifiées. Cependant, les formations généralement retenues ou fléchées en action collective font échos à la stratégie du CRTL et aux domaines qu'il souhaite mettre en exergue (exemple pour 2022, 2023, 2024 et 2025 : tourisme durable, certaines sessions incluses dans les thématiques démarche de progrès, marketing, management). Certaines formations en tourisme durable ont néanmoins été pré-fléchées en Action Collective Régionale pour 2026. Celles-ci sont identifiées dans la colonne contexte du tableau Excel annexe au présent cahier des charges.

Pour l'heure, si vous êtes intéressés par les lots proposés, nous vous conseillons de répondre à l'appel à propositions en tant que sous-traitant du CRTL (objet du présent cahier des charges) sans vous soucier de l'affectation potentielle du lot. Si le lot en question se voyait passer en action collective régionale, nous vous en informerons au plus tôt et vous accompagnerons au mieux dans les démarches à effectuer notamment auprès de l'OPCO.

Vous pouvez cependant, si vous n'êtes pas certifié Qualiopi, étudier la possibilité éventuelle d'un portage par un organisme certifié si la formation à laquelle vous répondiez était finalement fléchée en action collective régionale.

QUESTIONS

Pour tout renseignement complémentaire en rapport avec cet appel à propositions, les candidats peuvent joindre Sylvie Bonnefoy au 04 30 63 84 25 –

sylvie.bonnefoy@crtoccitanie.fr sauf du 15 au 18 juillet et du 04 au 20 août inclus.

LISTE DES LOTS DE L'APPEL A CANDIDATURE POUR LE CATALOGUE DE FORMATION

Ci-dessous liste des lots pour l'année 2026 (se référer pour le contenu au fichier Excel AO-lots 2026 joint à ce présent cahier des charges).

Numéro de lots	THEMATIQUE	Intitulé de formation
30000	Accueil/Animation/Agencement	Comment mettre en place ma stratégie boutique ?
30001	Accueil/Animation/Agencement	Etre à l'aise avec la cartographie pour orienter ses clients randonneurs
30002	Accueil/Animation/Agencement	Transmettre des consignes efficaces et écoutées par les randonneurs
30003	Accueil/Animation/Agencement	Comment accueillir les nouveaux entrants dans mon OT pour une intégration réussie ?
30004	Accueil/Animation/Agencement	Créer la magie au comptoir : faire du conseil une vraie expérience
30005	Accueil/Animation/Agencement	Accueil des personnes en situation de handicap - Module 1
30006	Accueil/Animation/Agencement	Accueil des personnes en situation de handicap : recensement de l'offre - Module 2
30007	Management	Cohésion et communication : les clés d'une équipe qui cartonne !
30008	Management	Tranformer les idées en actions concrètes : le pouvoir du collectif !
30009	Management	Manager d'équipe : accompagner le changement à l'ère de l'IA
30010	E Tourisme / IA	L'IA et moi : comprendre, appliquer, innover

30011	E Tourisme / IA	Je prompte, tu prompts, nous promptons, vous promptez
30012	E Tourisme / IA	Devenir référent IA pour ses pros - Guidez la transformation des pratiques grâce à l'IA !
30013	E Tourisme / IA	Insta, pinterest, tik tok...plouf plouf Quel(s) réseau(x) social(aux) choisir pour mon OT ?
30014	E Tourisme / IA	Gérer sa visibilité et sa e-réputation
30015	E Tourisme / IA	Trop de newsletters ? Réinventer le lien pour rester visible et utile
30016	Juridique /règlementation/législation/gestion administrative et financière	ADMINISTRATIF DES OT (La paperasse ça nous gagne ! La course aux cahiers des charges)
30017	Juridique /règlementation/législation/gestion administrative et financière	ADMINISTRATIF DES OT (La cachette secrète des subventions)
30018	Juridique /règlementation/législation/gestion administrative et financière	FORMATION MEUBLE - Maîtriser la réglementation des hébergements : se mettre à jour et sécuriser son accueil
30019	Juridique /règlementation/législation/gestion administrative et financière	GESTION EPIC - La gestion d'EPIC et la fisclité commerciale des OT en EPIC
30020	Juridique /règlementation/législation/gestion administrative et financière	L'essentiel de la comptabilité publique M4 Gérer le budget et la comptabilité d'une structure EPIC
30021	Juridique /règlementation/législation/gestion administrative et financière	Comprendre la Convention Collective (CCN3175)
30022	Juridique /règlementation/législation/gestion administrative et financière	Actualité RH et sociale des organismes de tourisme
30023	Juridique /règlementation/législation/gestion administrative et financière	Appréhender la régie de recettes et d'avance

30024	Démarche de progrès	Les solutions pour monter mon dossier de Classement
30025	Démarche de progrès	Label Accueil Vélo - A vos guidons !
30026	Démarche de progrès	Le management par la qualité : activez le label DEX comme moteur de réussite et dynamique d'équipe
30027	Maketing, promotion, communication/gagner en expertise pour son territoire	Tout savoir sur la clientèle famille : développer une offre famille/enfants
30028	Maketing, promotion, communication/gagner en expertise pour son territoire	Distinguez-vous ! : Comment organiser des animations engageantes dans les OT pour les clientèles
30029	Maketing, promotion, communication/gagner en expertise pour son territoire	Construire un projet touristique solide : le business plan de A à Z
30030	Maketing, promotion, communication/gagner en expertise pour son territoire	Parcours d'achat digital : transformer les visiteurs en clients
30031	Maketing, promotion, communication/gagner en expertise pour son territoire	Développer les relations presse - média - influenceurs
30032	Maketing, promotion, communication/gagner en expertise pour son territoire	Des mots qui font voyager : maîtriser le storytelling en OT
30033	Maketing, promotion, communication/gagner en expertise pour son territoire	Intégrer les habitants dans sa stratégie touristique
30034	Maketing, promotion, communication/gagner en expertise pour son territoire	Les chiffres toujours les chiffres ! Comment les communiquer et les rendre attractifs ?
30035	Maketing, promotion, communication/gagner en expertise pour son territoire	Stratégie d'accompagnement des pros
30036	RH opérationnelle/stratégie d'entreprise	Dis moi oui ... : comment recruter et fidéliser une équipe de choc !

30037	RH opérationnelle/stratégie d'entreprise	Nouveaux élus : décoder le tourisme pour mieux décider ensemble et leur donner les clés d'une stratégie d'accueil optimale
30038	RH opérationnelle/stratégie d'entreprise	Mener les entretiens annuels, les entretiens d'embauche, les entretiens professionnels et de départ
30039	Tourisme durable	Devenir 1 OT des mobilités - niveau appropriation
30040	Tourisme durable	Formation action OTM dans la continuité des livrables
30041	Tourisme durable	Manager de transition durable
30042	Tourisme durable	Tourisme & transitions : comprendre les enjeux pour mieux agir
30043	Tourisme durable	Construire une stratégie durable au sein de son OT : du constat à l'action
30044	Tourisme durable	Intégrer la RSE dans son office de tourisme : une démarche à impact positif
30045	Tourisme durable	Faire rayonner la RSE sur son territoire : mobiliser, fédérer, agir
30046	Tourisme durable	Développer une stratégie de communication digitale performante et responsable
30047	Bureautique/logiciel/PAO	Mon drone et moi, valorisez votre territoire comme un pro !
30048	Bureautique/logiciel/PAO	Montage vidéo - Faites sortir le réalisateur qui est en vous !

30049	Bureautique/logiciel/PAO	Les chiffres toujours les chiffres ! Les tableurs Excel n'auront plus de secret pour vous !
30050	Bureautique/logiciel/PAO	Devenir un expert Canva et être incollable (niveau 2
30051	Développement personnel	Faites parler le Bouda qui est en vous ! No stress sur la prise de parole en public
30052	Développement personnel	Objectif efficacité : reprend le contrôle de ton temps !
30053-1	Langues étrangères	Anglais appliqué au secteur du tourisme (en individuel - 10 h remise à niveau
30053-2	Langues étrangères	Anglais appliqué au secteur du tourisme (en individuel - 14 h perfectionnement
30053-3	Langues étrangères	Anglais appliqué au secteur du tourisme (en individuel - 20 h) débutant
30054-1	Langues étrangères	Espagnol appliqué au secteur du tourisme (en individuel - 10 h remise à niveau
30054-2	Langues étrangères	espagnol appliqué au secteur du tourisme (en individuel - 14 h perfectionnement
30054-3	Langues étrangères	espagnol appliqué au secteur du tourisme (en individuel - 20 h) débutant
30055-1	Langues étrangères	Allemand appliqué au secteur du tourisme (en individuel - 10 h remise à niveau
30055-2	Langues étrangères	Allemand appliqué au secteur du tourisme (en individuel - 14 h perfectionnement
30055-3	Langues étrangères	Allemand appliqué au secteur du tourisme (en individuel - 20 h) débutant
30056-1	Langues étrangères	italien appliqué au secteur du tourisme (en individuel - 10 h remise à niveau

30056-2	Langues étrangères	Italien appliqué au secteur du tourisme (en individuel - 14 h perfectionnement)
30056-3	Langues étrangères	Italien appliqué au secteur du tourisme (en individuel - 20 h) débutant
30057-1	Langues étrangères	Néerlandais appliqué au secteur du tourisme (en individuel - 10 h remise à niveau)
30057-2	Langues étrangères	Néerlandais appliqué au secteur du tourisme (en individuel - 14 h perfectionnement)
30057-3	Langues étrangères	Néerlandais appliqué au secteur du tourisme (en individuel - 20 h) débutant